Bio Equitable en France

Le label
Bio Équitable en France
promeut une agriculture paysanne respectueuse de la biodiversité

Le constat

Le modèle agro-alimentaire actuel repose sur le productivisme et la spécialisation avec de lourdes conséquences

- Chute du nombre d'agriculteurs : 14 % en moins en 10 ans (INSEE)
- Baisse régulière du revenu agricole : recul de plus de 10% du revenu par actif non-salarié en 2019 (IDDRI)
- Drames humains : 605 suicides chez les agriculteurs, exploitants et salariés en 2015 (MSA)

Du côté de la filière Bio ?

BIO ÉQUITABLE EN FRANCE

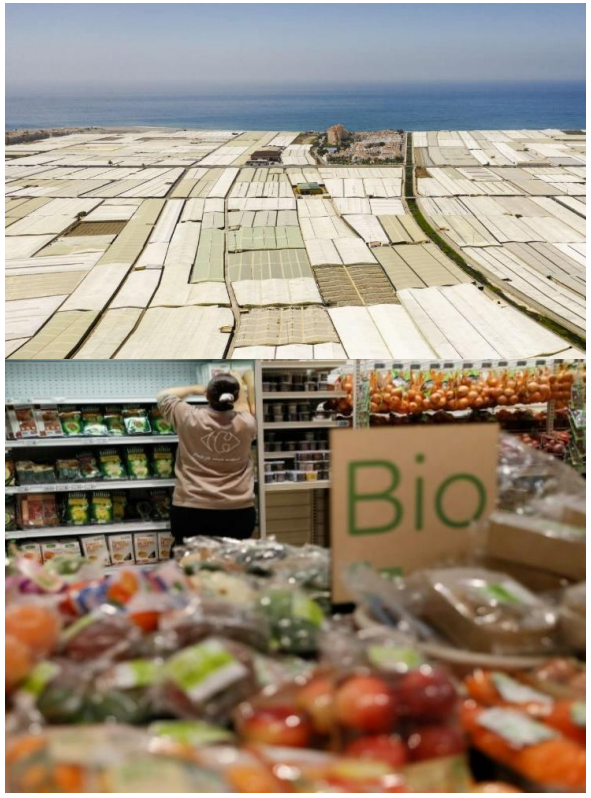

Nous risquons de connaître les mêmes dérives que dans le modèle conventionnel

- Produits cultivés à l'autre bout de la planète
- Exploitation sociale
- Agriculture hors sol
- Suremballage plastique
- Scandales alimentaires

Histoire du label

Pourquoi le mouvement Bio Equitable en France ?

- Changement d'échelle de la bio : « à deux vitesses » → besoin fort de différentiation

- Un mouvement d'acteurs de la bio et du commerce équitable se crée avec 3 objectifs communs :

Maintien d'une bio **éthique qui « garde son âme »**

Rémunération satisfaisante pour les producteurs

Enjeux **sociaux, climatiques et écologiques**

- Ces acteurs échangent et travaillent pendant plus d'un an et demi sur les règles et les valeurs qui les rassemblent, pour rédiger et aboutir au référentiel **Bio Equitable en France**

Des fondements solides

12 mai 2020 : création de l'association

27 Groupements de producteurs (regroupant 4 000 fermes)
et 26 entreprises de la bio créent Bio Equitable en France

Le label BIO ÉQUITABLE EN FRANCE s'appuie sur deux expériences solides :

- la démarche Ensemble de **BIOCOOP** depuis 2001
- la charte Paysans d'ici de la **SCOP ETHIQUABLE** depuis 2011

La mission de l'association : **labelliser des filières** composées de groupements de producteurs, transformateurs et distributeurs qui s'engagent dans l'agriculture de demain

Le label Bio Equitable en France est une garantie pour les consommateurs

S'appuie sur les **6** principes de la loi ESS (2014)

4 acteurs max par filière

Une rémunération digne pour les producteurs

Une origine France

BIO ÉQUITABLE EN FRANCE

5 pratiques agroécologiques minimum par ferme

5 thèmes RSE minimum mis en place dans l'entreprise

Des pratiques agroécologiques

Des entreprises responsables sur toute la filière

Loi ESS 2014

BIO ÉQUITABLE EN FRANCE

Les critères du référentiel sont conformes à la définition légale du commerce équitable

1. Prix équitable et rémunérateur pour les producteurs
2. Engagement durable entre les acteurs de la filière (3 ans minimum)
3. Respect d'engagements environnementaux et sociaux contrôlés par un tiers
4. Groupement de producteurs organisé démocratiquement
5. Fonds de développement versé par l'utilisateur du label au groupement
6. Transparence vis-à-vis des consommateurs

Loi Climat & Résilience

Une loi qui conforte notre légitimité

3 mesures importantes adoptées par la loi le 24 août dernier, renforcent le secteur et nous apportent une légitimité supplémentaire :

1. La **définition** du commerce équitable inclut désormais la valorisation des modes de production respectueux de l'environnement et de la biodiversité, **tels que l'agroécologie**

2. Le **recours à un label reconnu devient obligatoire à partir de 2023** sur les produits se revendiquant du commerce équitable.

3. L'intégration des produits issus du commerce équitable dans la liste des produits éligibles **aux 50% d'alimentation saine et durable** que doit atteindre la restauration collective publique et privée.

Spécificités du label

Un producteur, Président du label !

16 février 2021

Des caractéristiques propres pour des impacts avérés

- Des produits certifiés **biologiques** et **origine France**
- Des pratiques **interdites** : chauffage des serres (hors plants), désinfection des sols à la vapeur, recours au travail détaché
- Des producteurs réunis en groupements, **organisés démocratiquement**
- Une gouvernance du label **multi-parties prenantes**, pilotée par les **producteurs**
- Une labellisation par **filière**

Une approche filière

Nous labellisons des **chaines d'approvisionnement selon 3 axes** :

- **L'acteur engagé**
- **La relation équitable**
- **Le produit fini**

Pour que le label figure sur le produit, tous les acteurs de la chaine doivent être labellisés :

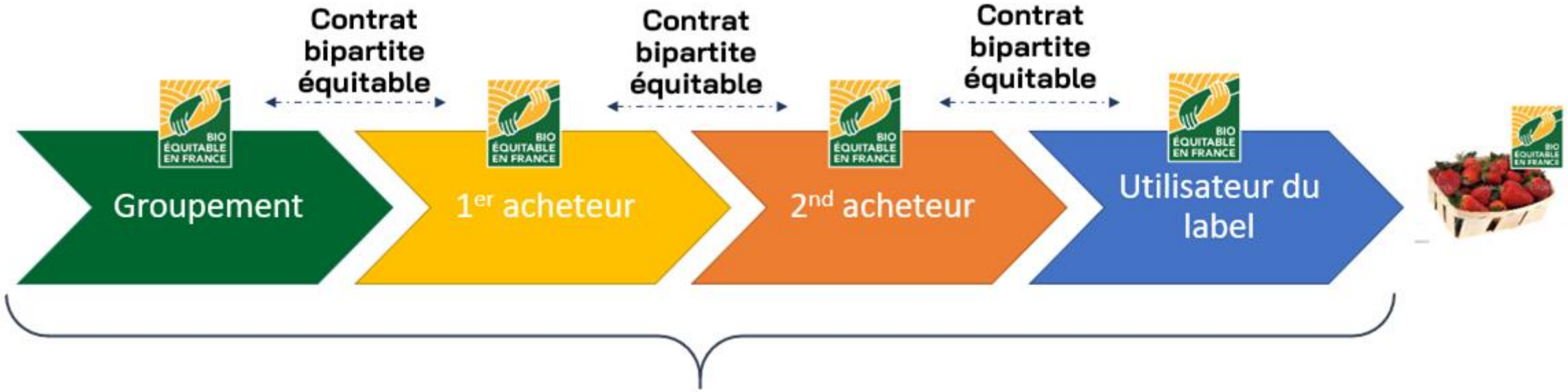

Convention de partenariat pluriannuelle = engagement de volumes sur 3 ans minimum et prix minimum garanti au groupement de producteurs (basé notamment sur les coûts de production intégrant les aléas climatiques…)

Les filières

BIO ÉQUITABLE EN FRANCE

Fruits, légumes
Céréales, légumineuses
Plantes aromatiques et médicinales
Lait chèvre, brebis, vache
Viande bovine, porcine
Volailles
Œufs

Quelques chiffres

78
acteurs

93
chaînes labellisées

BIO ÉQUITABLE EN FRANCE

dont
34
groupements

et **44**
transformateurs et marques

Les groupements de producteurs engagés

BIO ÉQUITABLE EN FRANCE

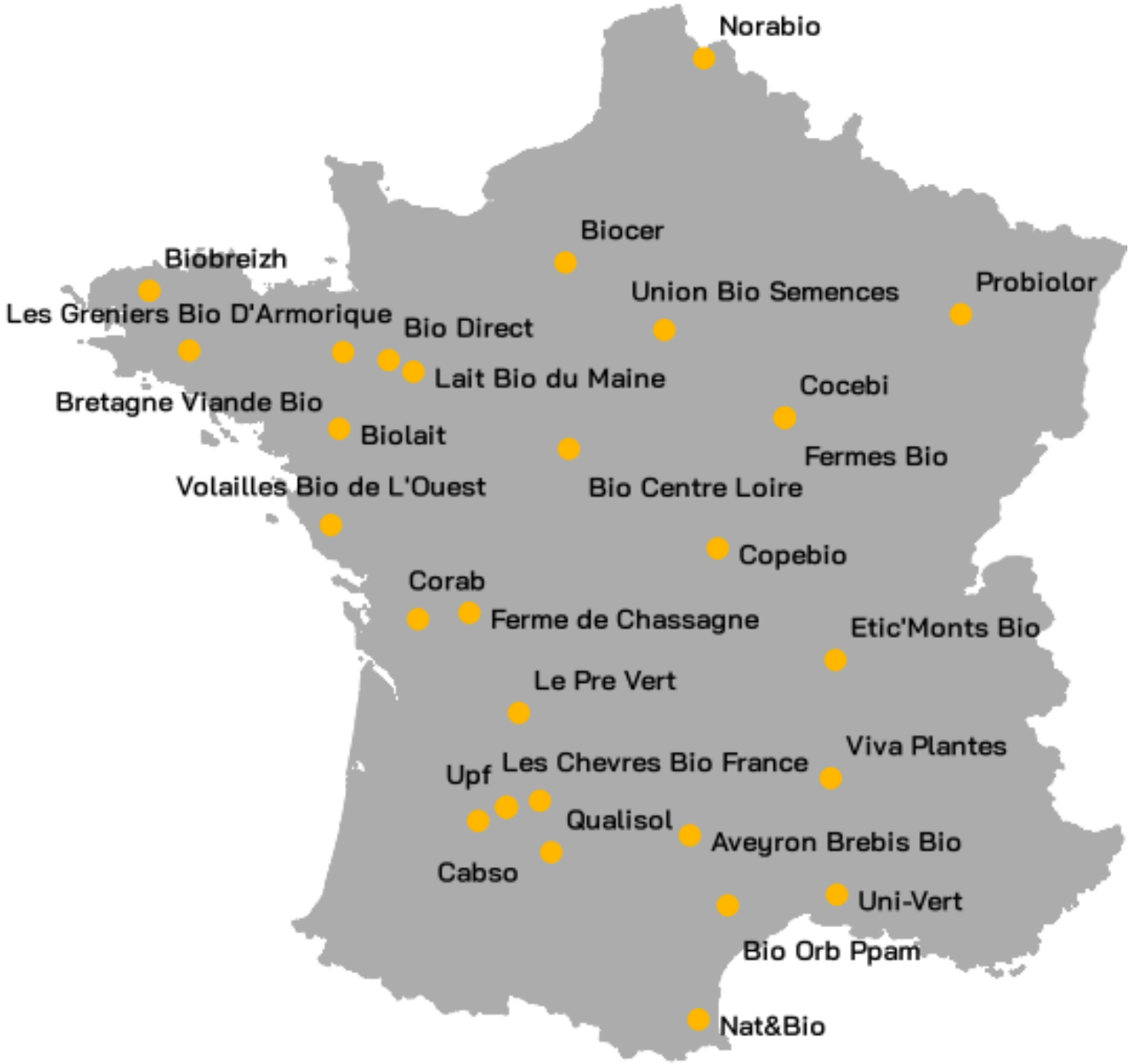

Oct 2021

Les distributeurs et transformateurs et engagés

BIO ÉQUITABLE EN FRANCE

Oct 2021

Les marques engagées

BIO ÉQUITABLE EN FRANCE

TERR'étic
fruit du travail paysan !

ETHIQUABLE

paysans d'ici

Monbio
NOTRE NATURE A DU GOÛT

biocoop
LA BIO NOUS RASSEMBLE

FERM EN BIO
Terres du Sud-Ouest

café michel | terra etica

COUFIDOU
Just(e) Paysans

BIOCER
COOPÉRACTEURS 100% BIO DEPUIS 1988

1968 Prosain

Base
Organic Food

La Ferme de Chassagne

UNIVERT
COOP BIOPAYSANNE DEPUIS 1991

Prés Gourmands

cabso
COOPERATIVE DES AGRICULTEURS BIO DU SUD-OUEST

Terre de BIO

Un processus de labellisation simple

Demandeur - Asso

OC - Demandeur

Demandeur - Asso

1/Autoévaluation
2/Questionnaire de motivation
3/CG signées
= demande d'adhésion

Demande devis premier audit

AUDIT Externe (TERO ou ECOCERT)

Rapport d'audit définitif

Plan d'amélioration = **mesures correctives**

Mise en conformité critères bloquants

Délivrance **Attestation Bio Equitable en France**

Consultation des adhérents de l'asso (15 jours ouvrés)

1 2 3 4 5 6 7

Analyse de risque en COLAB = Audit physique ou documentaire

Avis favorable / défavorable émis par le COLAB

Coûts pour les acteurs

- La **cotisation annuelle** à l'association : 250 € à 1 000 €
- L'**audit externe annuel** à la charge de l'acteur : entre 1000€ et 3000€
- Le **fonds de développement** versé par l'utilisateur du label au groupement : 1% du chiffre d'affaires des produits vendus par le groupement dans une chaine labellisée
- La **redevance de marque** versée par l'utilisateur du label à l'association : 0,2 % du chiffre d'affaires réalisé sur les produits finis labellisés
- La **cotisation communication (en 2022)** : versée par tous les adhérents à l'association : 0,05 % du chiffre d'affaires réalisé sur les produits labellisés (transformateurs et distributeurs utilisateurs du label) ou forfait de 1000€ (groupements de producteurs et transformateurs non-utilisateurs).

Exonération pour les structures dont le CA Bio Equitable en France est <100 000€.

Communication

Le label est actif sur les réseaux sociaux,
Suivez-nous !

Le site internet : www.bio-equitable-en-france.fr/

5700 abonnés

3000 abonnés

330 abonnés

350 abonnés

Notre vision

BIO ÉQUITABLE EN FRANCE

Agroécologie

Responsabilité Sociale des Entreprises

Groupement de producteurs

Entreprise agro-alimentaire

Marque utilisatrice du label

Consommateurs

Rejoignez
Bio Equitable en France !

Amandine Laurent, chargée de labellisation et développement de filières équitables :
contact@bio-equitable-en-france.fr

Vincent Rousselet, directeur général :
direction@bio-equitable-en-france.fr

Bio Equitable en France
83 avenue Philippe Auguste
Paris 75011
contact@bio-equitable-en-france.fr
www.bio-equitable-en-france.fr

BIO ÉQUITABLE EN FRANCE

Suivez le label :